

# Surveillance des plages – maintien du dispositif CRS sur le Bassin à titre « exceptionnel »

Du 24 au 26 août, la France accueillera à Biarritz le sommet du G7. Cet événement réunira de nombreux chefs d'État et de Gouvernement. L'organisation de cette rencontre internationale exige un volet sécuritaire considérable en amont, pendant et après le sommet.

Aussi la députée de la circonscription Sophie Panonacle a interrogé le ministre sur les moyens qui resteront à disposition sur le Bassin d'Arcachon pour assurer la sécurité pendant la période estivale.

*« Plusieurs milliers de policiers et militaires seront ainsi mobilisés afin de protéger et de garantir la sécurité des participants et des habitants. Ma crainte, Monsieur le Ministre, est que vous réduisiez cette année les effectifs de soutien temporaire sur le Bassin d'Arcachon en les utilisant pour sécuriser le sommet du G7. Comme vous le savez, les deux zones de police et de gendarmerie qui couvrent l'arrondissement du Bassin d'Arcachon sont en effet renforcées par le déploiement progressif d'une demi-compagnie de CRS et d'un demi escadron de gendarmerie, ce qui représente en effectif, plusieurs dizaines de femmes et d'hommes.*

*Ces moyens de sécurité supplémentaires sont indispensables sur un territoire ultra touristique qui voit sa population multipliée par trois l'été, variant de 130 000 à plus de 400 000 habitants ».*

**En réponse le Ministre de l'intérieur a précisé :**

*« Je suis attentif à mobiliser des moyens pour s'adapter aux*

*réalités saisonnières. Mais nous devons faire face à d'autres phénomènes, en ce moment la mobilisation de toutes nos forces d'ordre public tous les samedis sur l'ensemble du territoire qui a pour conséquence d'affaiblir leur présence en d'autres lieux, à d'autres moments, et c'est le cas actuellement dans les stations de ski.*

*En aucun cas, la mobilisation des moyens pour assurer la sécurité du G7 – celui des chefs d'Etat et de Gouvernement mais aussi des réunions ministérielles prévues dans ce cadre – ne se fera au détriment de la sécurité de proximité de nos concitoyens.*

***Concernant la mobilisation des CRS pour des activités de surveillance et de maître-nageur sauveteur : ce n'est pas une mission propre aux CRS. Des réserves ont été émises par la Cour des comptes à ce sujet. Ce qui compte pour moi, c'est que l'ensemble des forces de sécurité soient au plus près du terrain dans leur exercice traditionnel, ce qui n'est pas forcément celui de la surveillance des plages. J'ai toutefois souhaité pour cette année encore que le dispositif soit maintenu et non pas supprimé, comme annoncé par Gérard Collomb. Mais ce dispositif doit rester exceptionnel et ne doit pas servir à compenser les difficultés de recrutement. Sur le Bassin Arcachon, il y aura une présence de CRS sur place pour accompagner la mise en sécurité des plages, qui est sous la responsabilité des maires, et non pas de l'Etat ».***